

RCS : QUIMPER
Code greffe : 2903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de QUIMPER atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00692
Numéro SIREN : 528 764 293
Nom ou dénomination : A TOUTE VAPEUR

Ce dépôt a été enregistré le 11/09/2019 sous le numéro de dépôt 8423

A TOUTE VAPEUR

Société par actions simplifiées unipersonnelle au capital de 186 327 euros
Siège Social : Domaine de Kerbernez – 29700 PLOMELIN

RCS QUIMPER : 528 764 293

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq juin, à 15h0, sur décision de son Président, l'associée unique de la SAS A Toute Vapeur, la Fondation Massé Trévidy, dont le siège est à Plomelin (29700), Lieu-dit « domaine de Kerbernez », route des Châteaux, représentée par son président, M. Hervé JACQ, a siégé au 39 rue de la Providence à Quimper, pour tenir l'assemblée générale de la société.

Présents :

- M. Hervé Jacq, Président de la Fondation Massé Trévidy, associée unique de la société A Toute Vapeur, et gérante de cette dernière
- M. Hervé OLAGNE, Directeur Général d'A Toute Vapeur
- M. François RODRIGUEZ, Commissaire aux comptes, associé du cabinet Ouest Conseils
- Mme Delphine Lancien, directrice opérationnelle de l'entreprise (invitée)
- M. Stéphane Burger, Directeur de la Prévention Spécialisée (invité)
- M. Michel Pasquier, trésorier de la Fondation Massé Trévidy (invité)

L'assemblée est présidée par Monsieur Hervé JACQ.

Monsieur Hervé JACQ déclare que l'assemblée est légalement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Monsieur Hervé OLAGNE présente le rapport de gestion et le rapport financier.

Les comptes de bilan de la société au 31/12/2018 s'élèvent à 533 808.64 euros.
Les capitaux propres restent supérieurs à la moitié du capital social.

Le résultat comptable de l'exercice est déficitaire de -15 431.80 €.

La présentation des rapports de gestion et financier étant terminé, Le Président donne la parole aux Commissaires aux Comptes, Monsieur François RODRIGUEZ :

Le Commissaire aux Comptes prononce la certification sans réserve des comptes de la société. En raison des statuts de la société, le Commissaire aux Comptes n'établit pas de rapport spécial.

M. Hervé Olagne présente sa démission de son poste de Directeur Général de la société, en raison de son départ en congé sabbatique. Afin de le remplacer



dans cette fonction, il propose au Président de nommer M. Stéphane Burger, Directeur de la Prévention Spécialisée de la Fondation Massé-Trévidy, au poste de Directeur Général de l'entreprise.

Le Président soumet au vote les résolutions suivantes :

- **Résolution 1 : Approbation des comptes**

L'associé unique approuve les rapports de gestion et financier de la société. Il valide sans réserve les comptes de la société qui se solde par un résultat déficitaire de -15 431.80 €.

- **Résolution 2 : Affectation du résultat**

L'associé unique approuve la proposition d'affecter le déficit de l'exercice comptable 2018 (-15 431.80 €) en report à nouveau.

- **Résolution 3 :**

L'associé unique prend acte de la démission de M. Hervé Olagne de son poste de Directeur Général de la société et nomme M. Stéphane Burger, qui l'accepte, à ce poste, pour le remplacer à effet immédiat.

- **Résolution 4 : Pouvoir**

L'associé unique donne tout pouvoir au Directeur Général pour accomplir les formalités d'usage visant à l'exécution des présentes résolutions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, avec lecture, a été signé par l'associé unique et le Directeur général de la société pour acceptation.

Pour la Fondation Massé Trévidy, associée unique et gérante de la société
Monsieur Hervé JACQ



Directeur Général « A TOUTE VAPEUR »
Monsieur Hervé OLAGNE